



## CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE

- [Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale](#)
- [Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale](#)
- [Décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale](#)
- [Décret n°94-733 du 24 août 1994 portant échelonnement indiciaire applicable aux brigadiers-chefs principaux et aux chefs de police municipale](#)

### Chef de police municipale (Echelle indiciaire spécifique)

Grade  
en voie  
d'extinction

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8
Indices Bruts (IB)	394	417	425	454	473	526	566	597
Indices Majorés (IM)	374	377	382	403	417	456	484	508
Durée	2A3M	2A9M	3A3M	3A9M	4 ans	4 ans	4 ans	

### Brigadier-Chef Principal (Echelle indiciaire spécifique)

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices Bruts (IB)	390	407	425	445	469	487	501	526	566	597
Indices Majorés (IM)	373	376	382	396	415	426	437	456	484	508
Durée	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2A6M	3 ans	4 ans	4 ans	

**TABLEAU D'AVANCEMENT** : Conditions : Avoir atteint le 6<sup>ème</sup> échelon du grade de gardien-brigadier ET justifier d'au moins 4 ans de services effectifs dans le grade de gardien-brigadier ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération (C2) d'un autre cadre d'emploi de catégorie C ou dans un grade équivalent ET avoir suivi la formation continue obligatoire auprès du CNFPT.

Gardien-Brigadier (Echelle C2) Prennent l'appellation de « brigadier » après 4 années de services effectifs dans le grade

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indices Bruts (IB)	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
Indices Majorés (IM)	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
Durée	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	

Recrutement par concours

Toute nomination dans un grade d'avancement est soumise aux L.D.G. de la collectivité.